

Document de référence

Manuel de l'examineur-correcteur du DELF et du DALF

Bureau DELF-DALF
Sèvres, janvier 2015
Version H bis



SOMMAIRE

1.	Corriger les épreuves collectives du DELF et du DALF	3
1.1.	Organisation des corrections	3
1.2.	Les outils du correcteur.....	5
1.3.	Que faire en cas de difficulté de correction ?.....	5
1.4.	Recommandations générales	5
2.	Correction des épreuves de compréhension	6
3.	Correction de l'épreuve de production écrite	7
4.	Passation et évaluation de l'épreuve de production orale.....	9
4.1.	Les règles d'or du comportement de l'examineur	9
4.2.	L'entretien individuel.....	11
4.3.	Le monologue suivi	12
4.4.	L'exercice en interaction.....	13
4.5.	Les outils de l'examineur	14
5.	Explicitation de certains critères des grilles d'évaluation (production écrite et orale).....	16
5.1.	Le critère « Respect de la consigne » (production écrite)	16
5.2.	Discriminer les erreurs d'orthographe lexicale / d'orthographe grammaticale	17
5.3.	Comment sanctionner les erreurs d'articles ?	17
5.4.	Le critère « Maîtrise du vocabulaire »	17
6.	Présentation des épreuves et descripteurs des niveaux	18
6.1.	Le niveau A1	18
6.2.	Le niveau A2	19
6.3.	Le niveau B1	20
6.4.	Le niveau B2	21
6.5.	Le niveau C1	22
6.6.	Le niveau C2	23
7.	Les effets « parasites » de l'évaluation	25

1. Corriger les épreuves collectives du DELF et du DALF

Seules les personnes habilitées par le CIEP seront autorisées à corriger les copies de candidats et à faire passer les examens oraux. Il appartient au responsable du centre d'examen de veiller à ce que tous les examinateurs et correcteurs, convoqués pour la session, soient en possession d'une attestation d'habilitation délivrée par le CIEP en cours de validité. Le responsable du centre devra également s'assurer que toutes les dispositions prises permettent d'assurer la meilleure validité et fidélité pour les corrections et l'évaluation des performances des candidats.

1.1. Organisation des corrections

Les épreuves collectives doivent être impérativement corrigées dans des conditions identiques par tous les correcteurs, soit :

- **dans le centre d'examen** même ;
- autant que possible, **durant les mêmes tranches horaires**, afin de permettre aux correcteurs de se consulter en cas de doute ;
- en respectant **l'anonymat absolu des copies**, qui ne sera levé qu'au moment de la saisie des notes par le secrétariat d'examen en présence du responsable de centre ;
- en veillant à ce que les correcteurs disposent de **tous les outils nécessaires** : sujets et consignes, grilles d'évaluation et barèmes, corrigés, référentiels de niveau, descripteurs du CECRL, etc. ;
- en procédant à une **double correction** afin de garantir le respect des critères de correction. Pour cela, il est demandé aux correcteurs de ne pas entourer ou surcharger la copie de commentaires afin de ne pas influencer le second correcteur et garantir ainsi une neutralité dans la double correction. Les corrections doivent être faites « à l'aveugle ». Cela signifie que les correcteurs, lorsqu'ils notent les copies, ne doivent pas connaître la note qui a déjà été attribuée lors de la première correction. Le respect de ce critère est essentiel afin d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats et de pouvoir analyser la qualité des corrections ou encore des outils utilisés.
- en veillant à ce que les correcteurs n'évaluent pas les épreuves de leurs propres élèves/étudiants.

Le ou les correcteur(s) inscriront leur nom sur chaque grille d'évaluation.

Le correcteur habilité doit reporter les notes obtenues aux épreuves dans le tableau figurant sur la première page de la copie :

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELFB1

Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne. (2 écoutes) <i>Durée maximale des documents : 6 minutes</i>	25 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : <ul style="list-style-type: none"> • dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée ; • analyser le contenu d'un document d'intérêt général. 	35 minutes	/25
3 Production écrite Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...).	45 minutes	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : <ul style="list-style-type: none"> • entretien dirigé ; • exercice en interaction ; • expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur. 	15 minutes environ <i>Préparation : 10 minutes</i> <i>(ne concerne que la 3^{ème} partie de l'épreuve)</i>	/25

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
 Note minimale requise par épreuve : 5/25
 Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 45 minutes

NOTE TOTALE : /100

CODE CANDIDAT : -

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat

Nom : _____ Prénom : _____

1.2. Les outils du correcteur

Le correcteur dispose de plusieurs éléments de référence pour corriger les épreuves collectives :

- les **descripteurs de compétence** du niveau évalué ;
- le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- les référentiels de compétences adossés au CECRL ;
- le **corrigé des épreuves de compréhension orale et écrite** (un corrigé par niveau) ;
- les **grilles d'évaluation** des épreuves de production écrite ;
- le *Manuel de l'examineur-correcteur* ;
- le *Manuel d'évaluation des copies atypiques*.

1.3. Que faire en cas de difficulté de correction ?

Si le correcteur repère une erreur dans un corrigé ou une incohérence dans une grille d'évaluation, il doit s'adresser au responsable du centre ou au président national du jury du DELF et du DALF.

En cas de doute sur la pertinence ou l'exactitude d'une réponse donnée par un candidat, il appartient au correcteur de consulter un autre correcteur puis son chef de centre pour validation finale.

En cas de hors-sujet dans l'épreuve de production écrite, le correcteur se référera au *Manuel d'évaluation des copies atypiques* et consultera le président du jury national du pays.

1.4. Recommandations générales

Le CIEP invite les responsables de centre à :

- s'assurer que **les correcteurs utilisent un stylo de couleur** ;
- mettre en place une **double correction** pour chaque copie de **production écrite** ;
- mettre en place une **double correction aléatoire** sur un nombre limité de copies pour les épreuves de **compréhension orale et écrite** ;
- procéder à une **nouvelle vérification des copies** dont la note est comprise entre **45 et 50/100** ;
- **vérifier que les correcteurs et examinateurs ont reporté leur nom sur les grilles et qu'ils ont correctement renseigné les grilles pour chacun des critères et des candidats** (afin de les consulter pour avis si un problème ou une réclamation apparaissent après la session et permettre au centre de passation ou au CIEP de faire des études secondaires de validation) ;
- consulter le président du jury national du pays en cas de hors-sujet ou de plagiat ;
- faire évaluer une nouvelle fois, par un autre examinateur-correcteur, les productions écrites ayant obtenu la note éliminatoire de moins de 5/25.

2. Correction des épreuves de compréhension

Les épreuves de compréhension orale et écrite se déroulent collectivement. Les candidats répondent directement sur la copie d'examen.

Pour chaque session, un document réservé aux correcteurs est fourni par le CIEP (cf. fichier PDF « correcteur » inclus dans le cédérom ou l'adresse URL de téléchargement qui contient les sujets).

Les points à attribuer pour chaque réponse sont indiqués sur le document réservé aux correcteurs.

Il est nécessaire d'effectuer une vérification du calcul des points obtenus par le candidat. En cas de doute ou de litige, le correcteur doit à consulter le responsable de l'équipe de correcteurs ou le chef de centre, pour instructions. La vérification du nombre de points obtenus et de la conformité des corrections est faite par le responsable de l'équipe de correcteurs ou le chef de centre.

La vérification du nombre de points obtenus par le candidat doit être **systematique**.

La vérification de la conformité des corrections ne doit pas être faite systématiquement sur l'ensemble des copies mais sur un **échantillon aléatoire de copies**. Si on constate qu'un correcteur ne respecte pas les consignes de correction, il faudra alors reprendre l'ensemble des copies qu'il a corrigées.

Exemple : Extrait d'un document « correcteur » :

DOCUMENT RÉSERVÉ AUX CORRECTEURS

CORRIGÉ ET BARÈME

Dans les épreuves de compréhension écrite et orale, l'orthographe et la syntaxe ne sont pas prises en compte sauf si elles altèrent gravement la compréhension. Le correcteur acceptera les réponses données ci-dessous et toute reformulation ou réponse cohérente avec la question posée.

1	Compréhension de l'oral	25 points
EXERCICE 1		
<ul style="list-style-type: none">❶ Mardi.❷ 20h.❸ B.❹ C.		4 points <i>1 point</i> <i>1 point</i> <i>1 point</i> <i>1 point</i>

3. Correction de l'épreuve de production écrite

Le correcteur dispose de plusieurs éléments de référence pour corriger l'épreuve de production écrite :

- les **descripteurs de compétence** du niveau évalué ;
- les **grilles d'évaluation** des épreuves de production écrite de l'examen évalué (les grilles d'évaluation pouvant connaître des évolutions au fil du temps, le correcteur doit veiller à utiliser celles fournies par le CIEP avec les sujets de la session, et non d'anciennes versions qui pourraient être obsolètes ou caduques) ;
- le **Manuel de l'examineur-correcteur** ;
- le **Manuel d'évaluation des copies atypiques** ;

Exemple : Grille d'évaluation de la production écrite du DELF A1 :

DOCUMENT RÉSERVÉ AUX CORRECTEURS

Le candidat peut prendre connaissance de ce document.
LES CORRECTEURS SONT NÉANMOINS LES SEULES PERSONNES HABILITÉES À LE REMPLIR.

Grille d'évaluation de la production écrite A1

EXERCICE 1

1 point par réponse. On ne tiendra pas compte de l'orthographe, sauf si celle-ci gêne la compréhension des informations données.

10 points

EXERCICE 2

Respect de la consigne <small>Peut mettre en adéquation sa production avec la situation proposée. Peut respecter la consigne de longueur minimale indiquée.</small>	0	0.5	1	1.5	2				
Correction sociolinguistique <small>Peut utiliser les formes les plus élémentaires de l'accueil et de la prise de congé. Peut choisir un registre de langue adapté au destinataire (tu/vous).</small>	0	0.5	1	1.5	2				
Capacité à informer et/ou à décrire <small>Peut écrire des phrases et des expressions simples sur soi-même et ses activités.</small>	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4
Lexique/orthographe lexicale <small>Peut utiliser un répertoire élémentaire de mots et d'expressions relatifs à sa situation personnelle. Peut orthographier quelques mots du répertoire élémentaire.</small>	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3		
Morphosyntaxe/orthographe grammaticale <small>Peut utiliser avec un contrôle limité des structures, des formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé.</small>	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3		
Cohérence et cohésion <small>Peut relier les mots avec des connecteurs très élémentaires tels que « et », « alors ».</small>	0	0.5	1						

15 points

NOM DU CORRECTEUR 1 :

NOM DU CORRECTEUR 2 :

CODE CANDIDAT : -

NOTE : /25

Après évaluation du candidat, cette grille doit être rattachée à la copie DELF A1.

DELF A1
Page 1 sur 1

→ Ne pas hésiter à attribuer le maximum des points quand la compétence du candidat correspond au descripteur du critère évalué.

Les doubles corrections et la supervision des copies

- Les copies doivent systématiquement faire l'objet d'une double correction « à l'aveugle ».
- Le responsable du centre doit procéder à **une nouvelle vérification des copies** lorsque l'écart de note entre les deux correcteurs est supérieur à 6 points. Il attribuera l'une des deux notes données par les correcteurs ou encore la moyenne des deux notes.

4. Passation et évaluation de l'épreuve de production orale

Avant la passation de l'épreuve individuelle de production-interaction orale, **le centre mettra à la disposition de tous les examinateurs les grilles d'évaluation** de la production orale correspondant au niveau. Les examinateurs disposeront également d'un temps de lecture des sujets afin de se préparer à l'épreuve.

Par ailleurs, les examinateurs devront vérifier la liste des candidats qui leur sont impartis en amont, pour s'assurer de ne pas avoir à évaluer leurs propres élèves/étudiants.

4.1. Les règles d'or du comportement de l'examinateur

L'évaluation de la production orale repose en partie sur le comportement de l'examinateur. Ce comportement peut donc conditionner la performance du candidat.

Pour garantir l'égalité de traitement entre les candidats, il est indispensable de respecter les procédures communes suivantes.

L'examinateur devra adopter une attitude positive et respecter les règles présentées ci-dessous¹ :

Avant l'oral : l'examinateur...

- révise les descripteurs du niveau à évaluer ;
- visionne les exemples correspondant aux niveaux des candidats à évaluer (DVD du Conseil de l'Europe) ;
- s'approprie les grilles d'évaluation (c'est-à-dire les critères et les barèmes) ;
- prend connaissance des tâches proposées.

Au moment de l'accueil : l'examinateur...

- accueille le candidat poliment et avec bienveillance ;
- se présente ;
- rappelle très clairement le déroulement de l'épreuve ;
- fait, lorsque cela est nécessaire, tirer au sort les sujets ;
- vérifie la bonne compréhension du/des sujet(s) par le candidat (en faisant reformuler par exemple) ;
- précise au candidat qu'il peut poser des questions si la tâche demandée n'est pas claire ;
- précise la durée de préparation (« *Vous avez maintenant...minutes pour préparer la 2^{ème} partie et la 3^{ème} partie de l'épreuve* ») ;
- annonce la durée de passation (« *Vous parlerez pendant...minutes* ») ;

¹ Sources :

- *L'évaluation en FLE*, Hilton et Veltcheff, Hachette, Paris 2003
- *Réflexions sur une plateforme de formation des correcteurs-examinateurs*, Bureau DELF DALF 2007-2008
- INTO EUROPE, *The speaking handbook*, British Council

- indique au candidat qu'il peut prendre des notes et lui remet les feuilles de brouillon à cet effet ;
- installe le candidat pour la préparation.

Pendant l'oral :

- L'examinateur **rappelle au candidat qu'il peut faire répéter un mot** ou faire clarifier une question à tout moment ;
- il **s'interdit tout commentaire désobligeant** ou jugement de valeur. Si un candidat défend une thèse à laquelle l'examinateur n'adhère pas, il ne devra pas réagir ;
- s'il y a deux examinateurs, celui qui fait passer l'épreuve au candidat ne prend pas de notes ;
- il **adapte son débit de parole, le lexique et les structures morphosyntaxiques** utilisés au **niveau évalué** ;
- il répète, reformule, parle lentement (surtout aux niveaux A1 et A2). Il peut utiliser, si besoin, la mimogestuelle ;
- il peut contredire le candidat à partir du niveau B1. Attention, contredire ne signifie pas mettre le candidat dans une situation inconfortable ou embarrassante ;
- il **limite son temps de parole**. Ses relances doivent être courtes, précises et ne pas fournir trop d'éléments de réponses au candidat ;
- il **aide le candidat s'il est en difficulté** et uniquement dans ce cas (par exemple lorsqu'un mot manque au candidat), il passe à une autre question ou à un autre sujet si un candidat est incapable de répondre malgré plusieurs relances ;
- il relance le candidat lorsque cela est nécessaire ;
- il ne corrige pas le candidat, lorsqu'il fait des erreurs de morphosyntaxe par exemple. Si l'examinateur ne comprend pas, il peut toutefois demander au candidat de répéter une nouvelle fois ;
- il ne laisse jamais le silence s'installer durablement ;
- il **évite les questions fermées**. (Exemple : *Est-ce que tu aimes voyager ?*) ;
- il évite les questions sous forme d'alternative : « *Tu préfères la mer ou la montagne ?* ». Le candidat ne peut pas donner de preuves suffisantes étant donné qu'il peut répondre avec un seul mot ;
- il **respecte impérativement les durées imparties** pour les 3 parties de l'épreuve. Les durées des tâches sont données à titre indicatif. Il s'agit du temps maximal. Une tâche peut être réalisée en moins de temps. Elle peut être réduite, dans la limite du raisonnable ;
- il indique le passage d'une tâche à une autre. (Ex : « *Nous allons maintenant passer à la 3^{ème} partie de l'épreuve. Dans cette 3^{ème} partie, vous allez jouer une petite situation...* ») ;
- il sourit, remercie à la fin d'une tâche, **encourage** (par un acquiescement de tête, par des mots). (« *Bien, merci, nous allons maintenant passer à la seconde partie de l'épreuve* »). Les encouragements participent de la mise en confiance de l'apprenant qui parle plus volontiers lorsqu'il est à l'aise ;

À la fin de l'oral :

- L'examinateur **recupère les sujets et les brouillons des candidats et les détruit ensuite**. Il vérifie que le candidat ne part pas avec du matériel d'examen ou une feuille isolée.
- Il prend congé courtoisement mais sans donner d'indication sur la note.
- Il évite impérativement l'emploi d'expressions appréciatives du type « c'est bien », « c'est bon ».

4.2. L'entretien individuel

Cette partie est destinée à mettre à l'aise le candidat.

Les « devoirs » de l'examinateur :

L'examinateur doit tout d'abord rappeler la tâche : « *Maintenant, je vais vous poser quelques questions.* »

Il doit ensuite :

- poser des questions assez générales pour permettre au candidat de s'exprimer le plus possible (ces questions, proposées sur le document fourni par le CIEP, auront été préparées au préalable par l'examinateur en fonction du niveau évalué) ;
- poser des questions ouvertes ;
- poser quelques questions directement liées à la situation du candidat (étudiant ou professionnel) ;
- rebondir sur les réponses du candidat dès qu'il montre une aptitude à s'exprimer sur un thème ;
- ne poser qu'une question à la fois ;
- ne pas interrompre le candidat ou reformuler ce qu'il a dit ;
- ne pas parler plus que nécessaire ;
- ne pas poser de questions qui requièrent un savoir particulier ;
- ne pas poser de questions embarrassantes ;
- ne pas poser de questions trop personnelles ;
- regarder le candidat lorsqu'il lui parle ;
- respecter le rythme du candidat et lui laisser le temps de réfléchir et de s'exprimer.

Pour mettre en confiance le candidat, l'examinateur doit :

- manifester de l'intérêt pour ce qu'il dit,
- rebondir sur ce qui est dit lorsque cela est possible.

Les transitions entre les questions ne doivent pas être « brutales ».

Quelques exemples...

	
<ul style="list-style-type: none">- Vous faites du sport ?- Oui, je fais du tennis.- Quel genre de musique aimez-vous ?	<ul style="list-style-type: none">- Vous faites du sport ?- Oui, je fais du tennis.- Ah, c'est intéressant. Et quels sont vos joueurs préférés ?
<ul style="list-style-type: none">- Vous faites du sport ?- Oui, je fais du tennis.- Quel genre de musique aimez-vous ?	<ul style="list-style-type: none">- Vous faites du sport ?- Oui, je fais du tennis.- Bien. Parlons d'un autre sujet maintenant. Quel genre de musique aimez-vous ?

Aux niveaux supérieurs B2, C1 et C2, l'examineur peut introduire le thème de la discussion.

Ex :

- *Que pensez-vous faire lorsque vous aurez terminé vos études ?*
- *(Réponse du candidat)*
- *Bien, Merci. Nous allons parler d'un autre sujet. De nos jours, il est devenu très facile de voyager et de travailler dans un pays étranger. Aimerez-vous déménager et travailler dans un pays étranger ? Pourquoi ?*

4.3. Le monologue suivi

Cette partie est préparée par le candidat.

Le candidat tire au sort 2 sujets. Il en prend connaissance et en choisit un. Il rend à l'examineur le sujet qu'il ne souhaite pas traiter.

Les « devoirs » de l'examineur :

Avant de laisser le candidat préparer son oral, l'examineur vérifie si le candidat a bien compris le sujet (en le faisant paraphraser, expliquer le sujet).

L'examineur peut également répéter la consigne. (« Est-ce que je dois relire le sujet ? Est-ce que je dois répéter le sujet ? Avez-vous compris ce que vous devez faire ? »).

Pendant le monologue, l'examineur veillera à laisser le candidat s'exprimer. Il ne parlera pas et ne posera pas de questions sauf pour relancer la parole si le silence s'installe durablement.

L'examineur doit là aussi respecter le rythme du candidat. Il doit lui laisser le temps de s'exprimer et de réfléchir.

Il pourra ensuite poser des questions supplémentaires (toujours dans le cadre du sujet proposé et dans le délai imparti). Pour ce faire, l'examineur aura préalablement lu les documents déclencheurs puis préparé quelques questions permettant d'interagir avec le candidat.

Que faire en cas de « hors-sujet » à l'oral ?

En cas de « hors-sujet » lors de la partie « monologue », l'examineur n'interrompt pas le candidat, il le laisse terminer sa présentation et lui pose ensuite des questions qui le réorientent vers la thématique du sujet.

En cas de « hors-sujet » en réponse à une question posée par l'examineur, ce dernier doit s'assurer que le candidat a bien compris la question posée et faire une relance. Si malgré la relance, le candidat persiste à parler d'autre chose, l'examineur le laissera terminer et passera ensuite à un autre thème/à une autre question. Il ne coupera pas la parole au candidat.

4.4. L'exercice en interaction

Dans le DELF A1 et A2, l'exercice en interaction est préparé. À partir du niveau B1, le candidat doit démontrer qu'il est capable de se débrouiller dans des situations inattendues de la vie quotidienne. Il découvrira donc les sujets des dialogues simulés au moment de passer l'épreuve.

Les « devoirs » de l'examineur :



Que le dialogue soit préparé ou qu'il soit spontané, l'examineur doit vérifier dans les 2 cas que le candidat a bien compris le sujet et la consigne proposés.

Lorsque la tâche est spontanée, l'examineur laisse quelques minutes au candidat pour prendre connaissance de la tâche. Il indique ensuite : « *Nous pouvons commencer si vous êtes prêt* ».

Le candidat peut se montrer mal à l'aise (nerveux, timide, impressionné, réservé...) dans l'interaction avec l'examineur. Il peut lui sembler difficile de prendre l'initiative, de contredire son interlocuteur (statut, compétences dans la langue cible, âge). **C'est à l'examineur de rappeler au candidat que dans cette situation simulée, ce dernier peut se permettre de lui couper la parole, de ne pas être d'accord avec lui, de le tutoyer s'il joue par exemple le rôle d'un ami...**

Dans ces dialogues simulés, l'examineur a une identité fictive (vendeur, employée de banque, contrôleur SNCF, ami...) alors que le candidat reste dans son propre rôle.

L'examineur doit :

- **laisser l'initiative de la parole au candidat ;**
- réduire son propre temps de parole (c'est la performance du candidat qui sera évaluée et non la sienne !)
- relancer le dialogue lorsque le candidat semble être à court d'idées (en cas de silence durable) en lui laissant tout de même le temps de réfléchir. Il s'agit surtout pour l'examineur de maintenir l'interaction la plus naturelle possible, de veiller à ne pas la rompre, et de ne pas monopoliser la parole ;
- donner toutes les chances au candidat de se justifier et de défendre ses positions.

Pour ce faire, l'examineur peut :

- demander des compléments d'information, des justifications ;
- contredire sans brutalité les propositions/suggestions du candidat ;
- émettre un point de vue opposé.

4.5. Les outils de l'examinateur

L'examinateur/évaluateur dispose de plusieurs éléments de référence pour évaluer la production/interaction orale :

- les **descripteurs de compétence** ;
- la **grille d'évaluation** de l'épreuve de production orale (une grille par niveau) ;
- le **manuel de l'examinateur-correcteur**.

Exemple : Grille d'évaluation de la production orale du DELF A1

DOCUMENT RÉSERVÉ AUX EXAMINATEURS											
<p style="font-size: small; margin: 0;">Le candidat peut prendre connaissance de ce document. LES EXAMINATEURS SONT NÉANMOINS LES SEULES PERSONNES HABILITÉES À LE REMPLIR.</p>											
<h2 style="margin: 0;">Grille d'évaluation de la production orale A1</h2>											
<p>1 ENTRETIEN DIRIGÉ (1 minute environ) _____</p>											
Peut se présenter et parler de soi en répondant à des questions personnelles simples, lentement et clairement formulées.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
<p>2 ÉCHANGE D'INFORMATIONS (2 minutes environ) _____</p>											
Peut poser des questions personnelles simples sur des sujets familiers et concrets et manifester qu'il/elle a compris la réponse.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4		
<p>3 DIALOGUE SIMULÉ (ou jeu de rôle) (2 minutes environ) _____</p>											
Peut demander ou donner quelque chose à quelqu'un, comprendre ou donner des instructions simples sur des sujets concrets de la vie quotidienne.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4		
Peut établir un contact social de base en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3				
<p>■ POUR L'ENSEMBLE DES 3 PARTIES DE L'ÉPREUVE _____</p>											
Lexique (étendue) / correction lexicale Peut utiliser un répertoire élémentaire de mots et d'expressions isolés relatifs à des situations concrètes.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3				
Morphosyntaxe / correction grammaticale Peut utiliser de façon limitée des structures très simples.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3				
Maîtrise du système phonologique Peut prononcer de manière compréhensible un répertoire limité d'expressions mémorisées.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3				
<p>NOM DE L'EXAMINATEUR 1 :</p> <p>NOM DE L'EXAMINATEUR 2 :</p> <p>NOM DU CANDIDAT :</p> <p>CODE CANDIDAT : <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/> - <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/></p>											
										NOTE :	/25
<p style="font-size: x-small; margin: 0;">Après évaluation du candidat, cette grille doit être rattachée à la copie DELF A1.</p>											
DELF A1		Page 1 sur 1									

Les doubles corrections et la supervision des examinateurs

- L'examineur qui interroge le candidat devra noter le candidat à l'issue de la passation. Le deuxième examinateur assiste à la passation en tant que « témoin ». Il peut donc avoir une vision plus analytique de la production du candidat.
- Lorsque les deux examinateurs ont attribué leur note, ils vérifient que les deux notes soient suffisamment semblables. Lorsque l'écart entre les deux notes est de moins de 6 points, la moyenne des deux notes est attribuée à la production du candidat. Lorsque l'écart est de plus de 6 points, les examinateurs doivent se concerter afin d'attribuer une note au candidat.
- À l'issue des passations, la supervision des notes attribuées sera effectuée par le responsable du centre s'il possède une habilitation d'examineur-correcteur ou de formateur en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, il sollicitera un formateur local habilité par le CIEP. La personne en charge de la vérification de la consistance des évaluations doit s'assurer que les écarts de notes ne sont pas trop grands et pas trop fréquents. Elle doit aussi s'assurer que ces écarts ne sont pas trop réduits ou trop souvent similaires. Si tel est le cas, cela peut indiquer que la paire de correcteurs est constituée de deux personnes trop clémentes ou trop sévères.
- Les informations recueillies à l'issue des passations sur les correcteurs permettront d'améliorer le fonctionnement des corrections, à constituer des paires de correcteurs équilibrées et aideront, dans tous les cas, à améliorer la qualité des corrections. Bien entendu, l'utilisation de ces informations doit être adaptée en fonction du nombre d'examineurs disponibles dans chaque centre. Dans tous les cas, elle doit être dirigée vers l'amélioration du travail des correcteurs et des corrections. Cela doit permettre de placer les correcteurs dans un cercle vertueux et les aider à progresser dans leurs pratiques.

5. Explicitation de certains critères des grilles d'évaluation (production écrite et orale)

5.1. Le critère « Respect de la consigne » (production écrite)

- Une production **d'une longueur supérieure** à l'indication donnée par la consigne ne doit pas être sanctionnée (SAUF pour l'exercice de la synthèse du DALF C1).
- Seule une production plus courte sera sanctionnée en respectant les règles suivantes :

Niveau	Nombre de mots attendu	Minimum acceptable	On retire un demi-point au critère de longueur si la production comporte...	On retire 1 point au critère de longueur si la production comporte...	
A1 - exercice 2	Minimum 40 mots	36 mots	entre 35 et 29 mots	28 mots ou moins	
A2	exercice 1	Minimum 60 mots	54 mots	53 mots ou moins	-*
	exercice 2	Minimum 60 mots	54 mots	53 mots ou moins	-*
B1	Minimum 160 mots	144 mots	entre 143 et 113 mots	112 mots ou moins	
B2	Minimum 250 mots	225 mots	entre 224 et 176 mots	175 mots ou moins	
C1	synthèse	Voir la consigne sur la grille de PE du DALF C1			
	essai	Minimum 250 mots	225 mots	entre 224 et 176 mots	-*
C2	Minimum 700 mots	630 mots	629 mots ou moins	-*	

* : Le respect de la consigne de longueur n'est noté que sur 0,5 point pour ce niveau.

- Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes placé entre deux espaces : « c'est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « je ne l'ai pas vu depuis avant-hier » = 7 mots.
- Si un candidat ne fait pas apparaître dans sa production un ou plusieurs actes de parole requis dans la consigne (exemple : on demande au candidat d'accepter une proposition de pique-nique, de demander l'heure et le lieu du rendez-vous et d'indiquer ce qu'il apportera à manger ; le candidat oublie de dire ce qu'il apportera), on sanctionnera dans le critère « Capacité à présenter des faits / à informer et à décrire / à raconter et à décrire », et non dans le critère « Respect de la consigne ».

5.2. Discriminer les erreurs d'orthographe lexicale / d'orthographe grammaticale

- On sanctionne dans le critère « **Orthographe lexicale** » toutes les erreurs portant sur l'orthographe des mots, telle qu'elle apparaît dans le dictionnaire, sans tenir compte des problèmes liés aux accords (masculin/féminin, singulier/pluriel) et/ou à la conjugaison. Par exemple : *courrrir / chateau / ortografique / toujour.*
- À noter que les erreurs d'accents (etudiant, élève, etc.) relèvent aussi de l'orthographe lexicale.
- On sanctionne dans le critère « **Orthographe grammaticale** » toutes les erreurs de conjugaison, d'accord en genre (masculin/féminin) et en nombre (singulier/pluriel). Par exemple : *je suj allé / un séjour magnifiques / une activité intéressant.*

5.3. Comment sanctionner les erreurs d'articles ?

- Les erreurs portant sur le choix de l'article (*le table, la soleil*, etc.) relèvent de l'accord en genre. Elles sont donc à sanctionner en morphosyntaxe (ou, le cas échéant, dans le critère intitulé « Choix des formes »), et non dans les critères lexicaux.

5.4. Le critère « Maîtrise du vocabulaire »

- La note attribuée au critère « Maîtrise du vocabulaire » ne peut être supérieure à celle donnée au critère précédent, « Étendue du vocabulaire ». On ne valorisera pas, en effet, la maîtrise d'un répertoire lexical relevant d'un niveau inférieur à celui évalué.
- En revanche, la note attribuée au critère « Maîtrise de l'orthographe lexicale » peut être légèrement supérieure à celle de l'étendue, notamment au niveau B1, pour lequel on s'attend uniquement à ce que « l'orthographe lexicale soit assez juste pour être suivie facilement le plus souvent ».

6. Présentation des épreuves et descripteurs des niveaux

6.1. Le niveau A1

Quelques conseils :

- Être bienveillant.

Pour l'épreuve de production orale :

- Pratiquer une gestuelle comme aide à la compréhension.
- Poser des questions générales et ouvertes.
- Ne pas poser de questions demandant un savoir spécifique.
- Adopter une théâtralisation minimale.

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE		
DEL F A1		
<i>Niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues</i>		
ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre très courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne. (2 écoutes) <i>Durée maximale des documents : 3 minutes</i>	20 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur quatre ou cinq documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	30 minutes	/25
3 Production écrite Épreuve en deux parties : <ul style="list-style-type: none">• Compléter une fiche, un formulaire ;• Rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes, etc.) sur des sujets de la vie quotidienne.	30 minutes	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : <ul style="list-style-type: none">• Entretien dirigé ;• Échange d'informations ;• Dialogue simulé.	5 à 7 minutes <i>Préparation : 10 minutes</i>	/25
<i>Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100</i> <i>Note minimale requise par épreuve : 5/25</i> <i>Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 20 minutes</i>	NOTE TOTALE :	/100

6.2. Le niveau A2

Quelques conseils :

- Être bienveillant.

Pour l'épreuve de production orale :

- Pratiquer une gestuelle comme aide à la compréhension.
- Poser des questions générales et ouvertes.
- Ne pas poser de questions demandant un savoir spécifique.
- Adopter une théâtralisation minimale.

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE



DELF A2

Niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne. (2 écoutes) <i>Durée maximale des documents : 5 minutes</i>	25 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	30 minutes	/25
3 Production écrite Rédaction de 2 brèves productions écrites (lettre amicale ou message) : <ul style="list-style-type: none"> • décrire un événement ou des expériences personnelles ; • écrire pour inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter... 	45 minutes	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : <ul style="list-style-type: none"> • entretien dirigé ; • monologue suivi ; • exercice en interaction. 	6 à 8 minutes <i>Préparation : 10 minutes</i>	/25

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 5/25
Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 40 minutes

NOTE TOTALE : /100

6.3. Le niveau B1

Quelques conseils :

Pour l'épreuve de production écrite :

- Tenir compte du fait que le nombre de faits ou d'opinions exprimés par le candidat sera proportionnel au nombre de mots à produire, spécifié dans la consigne.

Pour l'épreuve de production orale :

- Ne pas poser de questions demandant un savoir spécifique.
- Allouer au candidat la totalité du temps autorisé pour finir son exposé : ne pas relancer le candidat lors d'un de ses temps de pause.

Exercice en interaction :

- Ne pas embarrasser le candidat en mettant trop d'émotions dans le jeu de rôle.
- Adopter une théâtralisation minimale.

Expression d'un point de vue

- Ne pas poser de questions pendant l'exposé.
- Ne pas apporter d'informations nouvelles sur le thème du texte ou de l'exposé.
- Ne pas embarrasser le candidat en abordant des thèmes pouvant heurter sa condition religieuse, sociale, culturelle ou politique.

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE  		
DELFB1		
<i>Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues</i>		
ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne. (2 écoutes) <i>Durée maximale des documents : 6 minutes</i>	25 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : • dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée ; • analyser le contenu d'un document d'intérêt général.	35 minutes	/25
3 Production écrite Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...).	45 minutes	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : • entretien dirigé ; • exercice en interaction ; • expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.	15 minutes environ <i>Préparation : 10 minutes</i> (ne concerne que la 3 ^{ème} partie de l'épreuve)	/25
Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100 Note minimale requise par épreuve : 5/25 Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 45 minutes		NOTE TOTALE : /100

6.4. Le niveau B2

Quelques conseils :

Pour l'épreuve de production orale :

Présentation et défense d'un point de vue :

- Lire attentivement les documents déclencheurs et anticiper différentes questions liées à ce thème.
- Ne pas poser de questions demandant un savoir spécifique.
- Ne pas imposer son avis.
- Laisser assez de temps au candidat pour finir son exposé : ne pas relancer le candidat lors d'un de ses temps de pause.
- Ne pas apporter d'informations nouvelles sur le thème du texte ou de l'exposé.
- Mettre les formes pour contredire le candidat lors du débat.
- Inviter le candidat à nuancer sa position et apporter des précisions.
- Faire en sorte que le candidat ait à défendre sa position.
- Poser aussi, si nécessaire, des questions sur des aspects non abordés par le candidat.

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELFB2

Niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents enregistrés : <ul style="list-style-type: none"> • exposé, conférence, discours, documentaire, émission de radio ou télévisée (2 écoutes) ; • interview, bulletin d'informations, etc. (une seule écoute). <i>Durée maximale des documents : 8 minutes</i>	30 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : <ul style="list-style-type: none"> • texte à caractère informatif concernant la France ou l'espace francophone ; • texte argumentatif. 	1 heure	/25
3 Production écrite Prise de position personnelle argumentée (contribution à un débat, lettre formelle, article critique...).	1 heure	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un court document déclencheur.	20 minutes <i>Préparation : 30 minutes</i>	/25

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 5/25
Durée totale des épreuves collectives : 2 heures 30 minutes

NOTE TOTALE :

/100

6.5. Le niveau C1

Quelques conseils :

- Lire attentivement les textes et anticiper divers aspects possibles liés à ce thème.
- Ne pas imposer son avis et ne pas évaluer en fonction de sa propre opinion.

Pour l'épreuve de production orale :

Pour le monologue suivi : exposé

- Ne pas interrompre le candidat.
- Ne pas couper la parole au candidat. L'examineur peut toutefois intervenir pour des précisions ponctuelles.
- Eviter de demander au candidat de revenir sur des parties du texte qu'il n'aurait pas abordées. Si le candidat a oublié certains aspects importants des documents déclencheurs, l'examineur pourra y revenir pendant la 2^{ème} partie de l'épreuve à l'aide de questions.

Pour l'exercice en interaction : entretien

- Ne pas questionner systématiquement le candidat. Privilégier le débat et l'échange.
- Ne pas poser de questions qui reposent sur des connaissances du monde supposées partagées.

DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE  		
DALF C1 - Lettres et sciences humaines / Sciences		
<i>Niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues</i>		
ÉPREUVES COLLECTIVES	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur des documents enregistrés : - un document long (entretien, cours, conférence...) d'une durée d'environ huit minutes (2 écoutes) ; - plusieurs brefs documents radiodiffusés (flashes d'information, sondages, spots publicitaires...) (1 écoute). <i>Durée maximale des documents : 10 minutes</i>	40 minutes	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur un texte d'idées (littéraire ou journalistique), de 1 500 à 2 000 mots.	50 minutes	/25
3 Production écrite Epreuve en deux parties : • synthèse à partir de plusieurs documents écrits d'une longueur totale d'environ 1 000 mots ; • essai argumenté à partir du contenu des documents. <i>2 domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences .</i>	2 heures 30	/25
ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Exposé à partir de plusieurs documents écrits, suivi d'une discussion avec le jury. <i>2 domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences .</i>	30 minutes <i>Préparation : 1 heure</i>	/25
Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100 Note minimale requise par épreuve : 5/25 Durée totale des épreuves collectives : 4 heures		NOTE TOTALE : /100

6.6. Le niveau C2

Quelques conseils :

- S'approprier les textes (documents audio ou dossier écrit) et anticiper divers aspects possibles liés à ce thème.
- Ne pas imposer son avis et ne pas évaluer en fonction de sa propre opinion.

Pour l'épreuve de production orale :

Monologue suivi : PRÉSENTATION DU DOCUMENT

- Les examinateurs n'interviennent pas.
- Ils peuvent toutefois, à la fin de la présentation du candidat, avoir recours aux questions proposées dans le document examinateur si le candidat a oublié des éléments importants ou pour lui faire préciser certains points.

Monologue suivi : PRÉSENTATION D'UN POINT DE VUE ARGUMENTÉ

- Le jury est modérateur de l'émission. Il n'intervient pas.
- Il invite le candidat à prendre la parole pendant 10 minutes environ. La mise en situation sert à définir qui parle et qui est le destinataire (approche actionnelle). Le fait qu'il y ait deux sujets au choix permet au candidat d'adopter, s'il le souhaite, la position la plus proche de son opinion personnelle. C'est la qualité de l'argumentation du point de vue adopté qui compte et non pas ce que le candidat pense à titre personnel.

Exercice en interaction : DÉBAT

- Le candidat n'a plus à adopter un « rôle », mais les examinateurs vont poser des questions sur ce qu'il a dit dans la 2^e partie. Ils vont lui demander d'expliquer davantage un point, de justifier une opinion et ils vont élargir le débat. De son côté, le candidat devra aussi élargir le débat puisque c'est l'un des critères d'évaluation de cette 3^e partie. Cela permet d'aborder des points nouveaux. Le candidat peut aussi nuancer ce qu'il a dit dans la 2^e partie.
- Les examinateurs doivent privilégier le débat et l'échange.
- Les examinateurs ne doivent pas poser de questions qui obligeraient à recourir à des connaissances culturelles spécifiques.

DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE



DALF C2 - Lettres et sciences humaines

Niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension et production orales Épreuve en trois parties : <ul style="list-style-type: none">• compte rendu du contenu d'un document sonore (deux écoutes) ;• développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document ;• débat avec le jury. <i>2 domaines au choix du candidat : lettres et sciences humaines, sciences.</i>	passation : 30 minutes préparation : 1 heure après les 2 écoutes	/50
ÉPREUVE COLLECTIVE	DURÉE	NOTE SUR
2 Compréhension et production écrites Production d'un texte structuré (article, éditorial, rapport, discours...) à partir d'un dossier de documents d'environ 2 000 mots.	3 heures 30	/50

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 10/50
Durée totale des épreuves collectives : 3 heures 30

NOTE TOTALE : **/100**

7. Les effets « parasites » de l'évaluation²

Les examinateurs-correcteurs doivent prendre conscience des effets « parasites » de l'évaluation et essayer de les réduire, voire de les éliminer.

- **L'effet d'ordre** : on est en général malheureusement plus sévère à la fin d'une série de copies qu'au début. La note attribuée à un travail dépend donc de sa place dans le paquet de copies.
- **L'effet de halo** : Un travail soigné, lisible et avec une belle écriture fait meilleure impression qu'un bon travail mal présenté.
- **L'effet « choc »** : Une même erreur toutes les trois phrases (exemple: « chat » écrit « cha ») et la note chute en dessous de la moyenne (choc négatif); une seule idée géniale dans une production qui l'est moins et la note grimpe au-dessus de la moyenne (choc positif).
- **L'effet « goutte d'eau »** : Tout au long d'une production l'enseignant a toléré les erreurs d'orthographe, l'écriture quasi illisible, la ponctuation fautive, puis, la vingtième majuscule absente après un point fait déborder le vase... Il retire un ou plusieurs point(s) pour l'ensemble.
- **L'effet de favoritisme** : Le favori ou le « chouchou » est en général celui qui renvoie à l'enseignant une image gratifiante de lui-même.
- **L'effet de fatigue** : Les conditions de correction influencent le jugement de l'évaluateur. On corrige sans aucun doute plus équitablement assis à une table de travail que dans les transports en commun.
- **L'effet de contraste** : Une copie moyenne souffre d'être corrigée juste après une excellente production. Si elle avait été corrigée juste après une copie très médiocre, elle aurait sûrement obtenu une meilleure note.
- **L'écart-type** : Tel enseignant, sur une échelle de notation de zéro à vingt, n'utilise que la fourchette entre huit et douze. On dit alors que son écart type est de quatre points. Tel autre n'utilisera jamais les notes comprises entre dix-sept et vingt.

² D'après *L'évaluation et le cadre européen commun* par Christine Tagliante, Clé International, 2005.